Image not found or type unknown

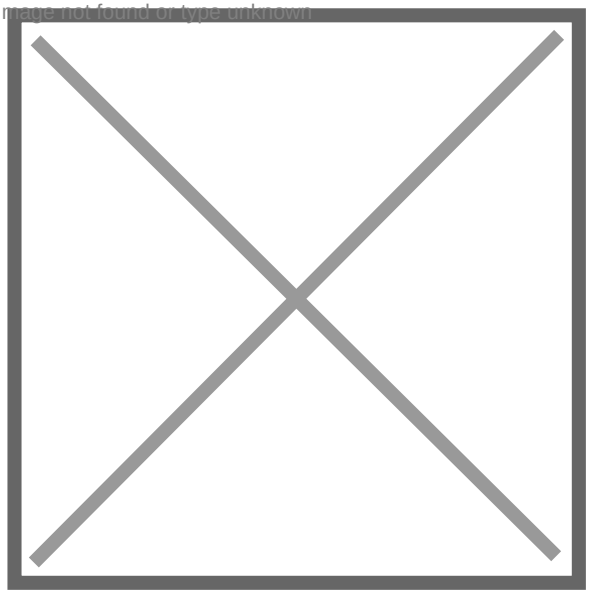

# Prescripteur et encaissement €

Par **vnivet**, le **25/11/2014** à **15:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en train de développer mon réseau de vente (je suis auto-entrepreneur). Mon idée est d'organiser la vente de mes services dans des bureaux de tabac/presse, en échange le tabac/presse touche une commission.

Je cherche à trouver un modèle de contrat adapté pour que le tabac/presse émete la facture au client puis encaisse l'argent, de mon coté j'émettrai une facture au tabac/presse au prix du service moins sa commission. Cela correspond il au modèle de contrat de prescripteur ? (j'ai cru comprendre que le prescripteur était seulement apporteur d'affaire et donc que c'est l'entreprise qui encaisse le client, est ce bien cela ?)

Merci de votre aide,

Victor

Par **moisse**, le **25/11/2014** à **17:45**

Bonsoir,
cela ne colle pas.
Le schéma exposé indique que c'est le buraliste le maitre d'œuvre, et vous le sous-traitant.
Il y a donc une inversion des responsabilités; outre que l'activité en question ne relève pas de l'objet social des buralistes en général.
Vous devez donc souscrire un contrat mandatant ces buralistes en les commissionnant sur le

C.A. encaissé, et fournir à ces buralistes vos documents et vos tarifs.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés